



## Convocation au commissariat

Par **Dlice\_old**, le **09/10/2009** à **13:44**

Bonjour,

Je fais appel à vous car à la fin du mois de juillet j'ai eu une altercation avec une femme dans un parking car elle ne voulait pas avancer sa voiture alors qu'elle gênait tout le monde. Je suis sorti une première fois de ma voiture pour lui dire d'avancer, une fois retourné dans la mienne elle n'avancait toujours pas, les gens derrière klaxonnaient... et surtout elle me regardait en souriant l'air de dire "bah non j'avancerai pas".

Je ressorts de la voiture on s'explique très bruyamment : insultes des deux cotés etc. Jusqu'au moment où elle me tire le bras (elle toujours dans sa voiture et moi dehors) et en me retirant je donne un coup dans son rétro qui vole en éclat. A ce moment là elle commence à me menacer et appelle ses "copains pour [me] péter la gueule"... Elle n'appelle pas la police et n'avance toujours pas sa voiture. Mon ami qui était avec moi appelle donc la police qui arrive assez rapidement... mais entre temps j'ai pris peur et étant très énervé j'ai préféré faire un tour... Sauf que quand je suis revenu plus personne n'était là. j'ai ensuite su que ses copains me cherchaient vraiment et ils ont même suivi mon ami en moto.... Nous avons donc tous les deux fait une main-courante au commissariat où nous avons vu cette dame parler avec une amie... agent de police !

Aujourd'hui je reçois une convocation du commissariat pour "affaire me concernant". je les ai donc appelé et là je tombe sur une femme qui en gros me dit que "la victime a fait faire un certificat médical car vous l'avez frappé, le mieux est d'avouer" !!!! Mais je ne l'ai pas touché !!! Je ne sais pas quoi faire... Et si son faux certificat est reconnu comme valable etc ? Que dois-je faire ? Faire appel à un avocat ?

Merci de m'aider

Cordialement

Par **Loto**, le 12/10/2009 à 02:51

Bonjour

[citation]

je les ai donc appelé et là je tombe sur une femme qui en gros me dit que "la victime a fait faire un certificat médical car vous l'avez frappé, le mieux est d'avouer" !!!! Mais je ne l'ai pas touché !!!

[/citation]

Rien ne sert d'avouer quelque chose que vous n'avez pas commis.

Et les policiers aiment bien faire croire qu'ils ont des preuves pour obtenir des aveux.

Et plus ils font croire qu'ils en ont, moins ils en ont.

Il y a de fortes chances qu'ils n'aient même pas de certificat médical.

[citation]

Et si son faux certificat est reconnu comme valable etc ?

[/citation]

Rien ne prouve qu'elle ait un certificat(trafiqué ou non).

[citation]

Faire appel à un avocat ? [citation]

Maintenant ça ne servira à rien car l'audition se fait sans avocat.

Après l'audition, si vous êtes poursuivi oui.

Par **Dlice\_old**, le 15/10/2009 à 19:11

Merci de votre réponse... Je n'ai plus qu'à attendre l'audition et dire la vérité... J'espère juste que je ne tomberai pas en face de sa copine qui bosse au commissariat.

Cdmt